

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
 OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT

Carrefour Sidi Arcine, route de Baraki Alger

MARCHE PASSE AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES :

OVIVO-CGC-SPA CHINAGEO - ALGERIE. (Autriche-Chine-Algérie) élisant domicile à :
 9 lotissement Beau Séjour - Bir Mourad Rais -16000 Alger.

Mise en demeure N°01.

- Conformément à la réglementation en vigueur régissant les marchés publics :
- ✓ Vu le décret présidentiel n°15-247 du 02 Dhou el Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics;
 - ✓ Vu l'opération N° NF.5.342.3.262.068.02 intitulée : « Etude, Réalisation et exploitation de la station d'épuration des eaux usées urbaines de Ferdjioua - Ain Béda W. de Mila ».
 - ✓ Vu le marché N°03/2012 approuvé le 01/03/2012, ayant pour objet « Etude, Réalisation et Exploitation de la Station d'Épuration de Ferdjioua - Ain Béda » conclu avec le groupement d'entreprises OVIVO/CGC/CHINAGEO Algérie, (Autriche/Chine /Algérie);
 - ✓ Vu l'Ordre de Service de démarrage des travaux N° 04/2012 du 22/04/2012 notifié au groupement d'entreprises le 05 /04/ 2012;
 - ✓ Vu l'expiration du délai contractuel de 22 mois pour la réalisation de la station d'épuration;
 - ✓ Vu le retard enregistré dans le démarrage de la mise en service industrielle de la station d'épuration;
 - ✓ Vu le non respect des engagements pris lors des différentes réunions pour le démarrage de la mise en service de la station **avant le 31/12/2016**;
 - ✓ Vu l'insuffisance des moyens humains et matériels mobilisés sur le site du projet;
 - ✓ Vu les différentes mises en demeures internes notamment celle du 02/01/2017;
 - ✓ Vu l'absence régulière du directeur des travaux du chef de file.

L'Office National de l'Assainissement en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué agissant au nom et pour le compte du Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement, **met en demeure**, le groupement d'entreprises **OVIVO/CGC/CHINAGEO Algérie** élisant domicile à : **9 lotissement Beau Séjour Bir Mourad Rais -16000 Alger**, pour :

- Reprendre les travaux à l'arrêt, relatifs au raccordement du collecteur D'amenée à la station et accélérer ceux qui connaissent une lenteur significative et des arrêts répétitifs;
 - Renforcer le chantier en moyens humains et matériels ;
 - La fourniture des équipements du laboratoire nécessaires à la mise en service de la station et son exploitation conformément aux recommandations du MOD.
- Un délai de huit (08) jours est accordé au groupement d'entreprises à compter de la première parution de la mise en demeure dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, à l'effet de lever les réserves suscitées et de procéder à la mise en service industrielle de la station d'épuration, passé ce délai, il lui sera fait application des mesures prévues par la réglementation en vigueur.